

dirigent cependant encore le collège ; on lit, en effet, dans les registres du conseil municipal, à cette date. « que le « corps municipal, après avoir entendu M. le procureur « de la Commune, attendu les circonstances et les occu- « pations qui peuvent le retenir à l'Hôtel commun, de- « main samedi, veille du jour indiqué pour le camp fédé- « rai, il ne se rendra que le samedi 5 juin prochain au « grand collège de la Trinité pour y recevoir l'hommage « des Pères de l'Oratoire desservant le collège. » Le 29 septembre 1791, les Pères occupent encore la maison; ce jour, le Consulat s'y transporte pour constater un vol important d'objets appartenant à l'observatoire, à la bibliothèque et au médaillier.

L'observatoire du collège de la Trinité avait été dirigé longtemps par le P. de Saint-Bonnet, jésuite, professeur de mathématiques. En 1701, le Consulat lui avait accordé une subvention de 2,000 livres pour « l'édification d'un a observatoire dont l'établissement avait été résolu d'a- « près les consuls et l'approbation de M. Cassini qui « convint, à son dernier passage à Lyon, que l'heureuse « situation de l'endroit où l'on propose de construire cet « observatoire facilitera bien plus les observations et a fournira plus de commoditez que l'observatoire de « Paris. »

Mais la Révolution, dans sa marche foudroyante, renverse bientôt même les collèges, et la loi du 24 août 1793 confisque tous les biens des communes, excepté cependant les objets destinés pour les établissements publics (art. 91), mais le collège demeure fermé. On sait ce qu'il devint pendant le siège de Lyon; une batterie fut établie sur la terrasse, mais les feux croisés des canons des Brotteaux et de la Croix-Rousse eurent bientôt éteint ceux des pièces posées sur cette terrasse ; le col-